

DECRET N° 2009-105 DU 03 AVRIL 2009

Portant ratification de l'Accord de financement additionnel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de fourniture de services d'énergie (PFSE).

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-08 du 25 mars 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de fourniture de services d'énergie (PFSE) ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

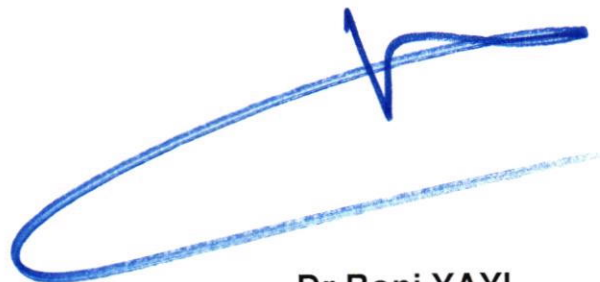
DECRETE :

Article 1^{er}.- Est ratifié l'Accord de financement additionnel, d'un montant de sept millions (7.000 000) de dollars US, soit 4,3 millions droits de tirage spéciaux (DTS) équivalant à deux milliards neuf cent quarante millions (2.940.000.000) de francs CFA, signé le 03 juillet 2008, à Washington (Etats-Unis d'Amérique) entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de fourniture de services d'énergie (PFSE) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2009

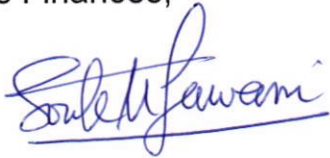
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MEE 4 AUTRES MINISTERES 28
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA
3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-

